



Le 3 avril, 2012

**COPIE DE RÉSOLUTION  
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL**

À une séance ordinaire tenue le 2 avril 2012 et à laquelle sont présents les conseillers(ères) suivants(es) :

- |                        |                     |                   |
|------------------------|---------------------|-------------------|
| 1. Michael Munkittrick | 2. Michael Dudgeon  | 3. Line Fortin    |
| 4.                     | 5. Dara Jane Loomis | 6. Gérald Ostiguy |

Absent(s): Carrol Haller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Michael Page, maire  
Est aussi présent, Léonard Castagner, directeur général et secrétaire-trésorier

---

Résolution : 2012-04-02.11

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC — TENUE DE MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DE COMPTEUR INTELLIGENT D'HYDRO QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Comité consultatif en environnement (CCE) a tenu une réunion ordinaire le 27 mars dernier;

ATTENDU l'intention d'imposer à tous ses clients l'installation de compteurs intelligents sans leur consentement et sans donner au consommateur une option de se retirer sans frais, Hydro-Québec constitue une attaque contre leur liberté de choix;

ATTENDU QU'Hydro-Québec n'a d'aucune façon démontré la nécessité de modifier la présente méthode de lecture de compteurs à intervalles de deux mois, ni les avantages pour le consommateur d'avoir leur consommation électrique constamment surveillée;

ATTENDU le coût exorbitant de remplacement des compteurs électromécaniques, avec une durée de vie d'au moins 25 ans, par une nouvelle génération de compteurs numériques avec une espérance de vie d'au plus de 15 ans, représente des coûts injustifiables dont le consommateur aura à supporter à long terme, en plus des coûts sociaux d'avoir coupé plusieurs centaines emplois de lecteur de compteurs;

ATTENDU QUE l'installation de compteurs intelligents par Hydro-Québec constitue une atteinte à la vie privée du public puisqu'ils permettront à Hydro Québec de surveiller le comportement de tous les ménages par le biais de sa consommation électrique, comme les heures de sommeil, les absences de la maison et par le biais de micro puces intégrées dans nos appareils électriques de connaître nos habitudes de télévision, de l'utilisation des différents appareils et bien plus encore;

ATTENDU QU'il n'y a pas assez d'information actuellement connue sur les effets non thermiques des émissions de radio fréquence, comme ceux émis par les compteurs intelligents, pour déterminer si c'est un danger pour la santé;

ATTENDU QUE le principe de précaution considère que lorsque des questions de sécurité sont concernées, des précautions doivent être prises pour protéger la santé publique, plus spécifiquement lorsque les données scientifiques sont incomplètes, ou les mécanismes d'action ne sont pas comprises;

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR GÉRALD OSTIGUY  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE le Conseil du Village de North Hatley demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec

QU'ils décrètent un moratoire immédiat sur l'installation de tous les nouveaux compteurs émettant des micro-ondes;

QU'ils créent une commission itinérante générale, sous les auspices de la Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), avec le mandat de procéder à une évaluation complète de tous les aspects du projet et de faire rapport sur les risques liés à la pollution électromagnétique;

QU'ils permettent à chaque client d'Hydro-Québec le droit, au moyen d'une simple demande écrite et sans coût ou harcèlement bureaucratique, d'avoir tout compteur émettant de micro-onde déjà installé remplacé rapidement par un compteur n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences sur sa propriété;



Municipalité du Village de  
Municipality of the Village of

**North Hatley**

Résolution 2012-04-02.11 (suite)

QU'Hydro-Québec soumette une étude de faisabilité sur des configurations alternatives de compteurs intelligents (telle la transmission des données des compteurs par ligne de transmission électriques ou téléphoniques) et qu'une telle approche soit mise en priorité en ce qui concerne les moyens de surveillance de la consommation électrique de sa clientèle, si un tel besoin existe.

Vote demandé par MICHAEL MUNKITTRICK

Pour : GÉRALD OSTIGUY  
LINE FORTIN  
DARA JANE LOOMIS  
MICHAEL DUDGEON

Contre : MICHAEL MUNKITTRICK

ADOPTÉE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Léonard Castagner, Ing., M.B.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier